



EH/JFS/CS

# COMMUNE DE GRIES

56, rue Principale - 67240 GRIES

☎ 03 88 72 42 62

mairie@gries.fr

www.gries.eu

Accusé de réception en préfecture  
021216701698-20240404-24\_01366-DE  
Date de télétransmission : 08/04/2024  
Date de réception préfecture : 08/04/2024

## Extrait des délibérations du Conseil Municipal

### Séance du jeudi 04 avril 2024 à 19h30 Salle du Conseil - « Maison Commune »

*Conseillers élus* : 23

*Conseillers en fonction* : 20

*Conseillers présents* : 16

*Conseillers représentés* : 1

*Date de convocation* : 21 mars 2024

*Sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire*

Présents : M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, Mme Fabienne ANTHONY, M. Patrick SIMON, Mme Véronique IFFER, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, M. Julien ANCKLY, Mme Paola DI MICHELE, Mme Géraldine FURST, Mme Agnès GUILLAUME, M. Maxime KERN, M. Pierre KOCH, Mme Sabine KROMMENACKER, M. François LAEUFER, Mme Emmanuelle PARISSÉ

Absents excusés avec pouvoir : Mme Joan MAAGER, pouvoir à Mme Emmanuelle PARISSÉ

Absente sans pouvoir : Mme Sabrina KIMMICH, Mme Carole METZ, M. Philippe SCHILLING

### **Objet : Approbation du Compte Administratif 2023**

L'arrêté des comptes d'une collectivité territoriale est constitué par le vote de l'assemblée délibérante sur le compte de gestion et sur le compte administratif. Les documents budgétaires détaillés du compte administratif ont été transmis à chaque conseiller préalablement à la séance ; ils reflètent les écritures comptables de l'année écoulée. Les résultats de l'exercice sont la preuve d'une gestion saine de la commune qui se traduit par un budget d'exécution fidèle aux prévisions budgétaires. A ce titre, son examen constitue un acte majeur de la vie communale.

M. Eric HOFFSTETTER présente et commente les différents chapitres en section de fonctionnement ainsi que les différentes opérations en section d'investissement et donne les explications demandées. Personne n'ayant de précision complémentaire à formuler, M. le Maire se retire avant le vote et l'assemblée désigne, à l'unanimité, Mme Fabienne ANTHONY présidente de la séance.

*Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire,*

*Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 20 mars 2024,*

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, par 16 voix pour, M. le Maire Eric HOFFSTETTER étant sorti de la salle et ne participant pas au vote,

- Réuni sous la présidence de Mme Fabienne ANTHONY,
- Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2023 dressé par M. Eric HOFFSTETTER, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et après que le M. le Maire ait quitté la salle du conseil,

- **LUI DONNE ACTE** de la présentation du compte administratif qui se résume comme suit :

	Réalisé	
<b><u>Section de fonctionnement</u></b>		
Dépenses	1 849 357.32 €	
Recettes	2 247 194.68 €	Dont 30 000 € report 2022
<i>Excédent</i>	<i>397 837.36 €</i>	
<b><u>Section d'investissement</u></b>		
Dépenses	461 957.91 €	Dont déficit report N-1 : 9 452,47 €
Recettes	457 122.53 €	
<i>Déficit</i>	<i>4 835.38 €</i>	
<i>Excédent total exercice 2023</i>	<i>393 001.98 €</i>	

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

M. le Maire rejoint l'assemblée et la remercie pour la confiance accordée.

Délibération rendue exécutoire  
Transmise à la Sous-Préfecture le 08 avril 2024  
Publiée ou notifiée le 08 avril 2024  
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,  
Eric HOFFSTETTER



La secrétaire,  
Fabienne ANTHONY